



« Extensions de cils / Méthode cil à cil »

Public :

Entrepreneuses ou futures entrepreneuses passionnées par l'extension de cils

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

12 heures

2 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06.48.00.08.80 ou par email :
sophie.beautyacademy@gmail.com

Objectifs :

Maîtriser la pose d'extension de cils étape par étape, de l'accueil de la cliente, par la mise en place des instruments, au protocole de pose.

Document actualisé le 05/06/2023



Moyen et modalité d'évaluation:

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique.

QCM par modules + QCM fin de formation

Remise d'un certificat

Moyens Techniques :

Tables, chaises, supports visuels et papier. Le poste de travail adapté est mis à la disposition des stagiaires pour qu'elles puissent pratiquer le jour de la formation.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire.

Document actualisé le 05/06/2023



Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à SOPHIE BEAUTY ACADEMY sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

MDPH

MDPH 83 du VAR Technopôle VAR MATIN Route de la Seyne 83190 OLLIOULES.

04 94 05 10 40 et 0810 830 083

emarino@cq83.fr

AGEFIPH

Hélène Patry Heintz

Aline DA DALTO

04 42 93 15 50

rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

Document actualisé le 05/06/2023



Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Le Prix :

589 €

Contact :

REYNIER Sophie
sophie.beautyacademy@gmail.com
06.48.00.08.80

QUELQUES CHIFFRES:

[promotions] promotions	Taux de satisfaction :	Taux de réussite : [en%]
----------------------------	---------------------------	-----------------------------

Document actualisé le 05/06/2023

SOPHIE BEAUTY ACADEMY 15 RUE VICTOR HUGO, LES VIGNES VIERGES, 83270 - SAINT-CYR-SUR-MER –
Siret : 91474684700013 – Enregistré sous le n°93830723383 auprès du préfet de région : Provence Alpes Côte d'azur –
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 96.02B – TVA : FR70914746847 – RCS : SAINT-CYR-SUR-
MER 914 746 847 R.C.S. Toulon – Capital : 3000 € – Tel : 06.48.00.08.80 – Email : sophie.beautyacademy@gmail.com
– Site internet : <http://www.sophie-beauty-academy.fr/>



	[en%]	
--	-------	--

Document actualisé le 05/06/2023

SOPHIE BEAUTY ACADEMY 15 RUE VICTOR HUGO, LES VIGNES VIERGES, 83270 - SAINT-CYR-SUR-MER –
Siret : 91474684700013 – Enregistré sous le n°93830723383 auprès du préfet de région : Provence Alpes Côte d’azur –
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État. – Naf : 96.02B – TVA : FR70914746847 – RCS : SAINT-CYR-SUR-
MER 914 746 847 R.C.S. Toulon – Capital : 3000 € – Tel : 06.48.00.08.80 – Email : sophie.beautyacademy@gmail.com
– Site internet : <http://www.sophie-beauty-academy.fr/>



« Extensions de cils / Méthode cil à cil »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : La sécurité et l'hygiène

Durée : 2h30

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Entraînement sur une tête en latex

Durée : 3h30

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Démonstration du protocole de dépose des cils synthétiques

Durée : 1h00

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Entraînement sur modèle la tête en latex

Durée : 5h00

...

Évaluation Module 4

Document actualisé le 05/06/2023



Document actualisé le 05/06/2023

SOPHIE BEAUTY ACADEMY 15 RUE VICTOR HUGO, LES VIGNES VIERGES, 83270 - SAINT-CYR-SUR-MER –
Siret : 91474684700013 – Enregistré sous le n°93830723383 auprès du préfet de région : Provence Alpes Côte d’azur –
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État. – Naf : 96.02B – TVA : FR70914746847 – RCS : SAINT-CYR-SUR-
MER 914 746 847 R.C.S. Toulon – Capital : 3000 € – Tel : 06.48.00.08.80 – Email : sophie.beautyacademy@gmail.com
– Site internet : <http://www.sophie-beauty-academy.fr/>



CV du formateur

REYNIER Sophie

sophie.beautyacademy@gmail.com

06.48.00.08.80

Document actualisé le 05/06/2023

SOPHIE BEAUTY ACADEMY 15 RUE VICTOR HUGO, LES VIGNES VIERGES, 83270 - SAINT-CYR-SUR-MER –
Siret : 91474684700013 – Enregistré sous le n°93830723383 auprès du préfet de région : Provence Alpes Côte d'azur –
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 96.02B – TVA : FR70914746847 – RCS : SAINT-CYR-SUR-
MER 914 746 847 R.C.S. Toulon – Capital : 3000 € – Tel : 06.48.00.08.80 – Email : sophie.beautyacademy@gmail.com
– Site internet : <http://www.sophie-beauty-academy.fr/>



Relationnelles

- Analyser et définir des besoins
- Techniques d'écoute active et de la relation
- Collaborer avec l'ensemble du personnel à la réalisation d'un objectif commun
- Gérer l'accès et la circulation au sein de la structure
- Actualiser l'affichage et les informations

Techniques

- Stérilisation de matériel
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Procédure de retraitement des déchets
- Procédure de nettoyage et de désinfection des locaux

Administratives

- Définir un projet d'activité
- Réaliser un suivi d'activité
- Développer un projet en équipe
- Rédiger un compte rendu d'activité

PARCOURS PROFESSIONNEL

9/22 – A ce jour	Gérante et formatrice du CENTRE DE FORMATION ET DE BEAUTE SOPHIE BEAUTY ACADEMY
8/22 – 12/2022	Aide Soignante – CENTRE HOSPITALIER LA CIOTAT
2021 – 07/2022	Formation Aide Soignante – L'IFAS du CENTRE EDMOND GARCIN AUBAGNE
2018 – 09/2021	Gérante, formatrice en auto entrepreneur - CENTRE DE FORMATION ET BEAUTE INSTITUT SO'NATURAL Maquillage Permanent et extensions de cils
2012 – 01/2020	Gérante associée – Gestion de la partie administrative et accueil - CARROSSERIE DU SABLIER à mi-temps
2012 – 03/2020	Assistante administrative - SAN MARINA, MINELLI, COSMOPARIS (Siège sociale SMC SERVICES) à mi-temps
2011 – 09/2012	Commerciale VRP Exclusif en B to B – Division Véhicule Léger – BERNER France
2010 – 12/2010	Attachée Commerciale de Service en B to B – Agence Internet ICARE
2009 – 11/2010	Animatrice Commerciale/Assistante Commerciale – Energie renouvelable SUN WATER
2008 – 01/2009	Animatrice de Vente de Carte de paiement – DAM PROVENCE
2007	Secrétaire Commerciale dans l'énergie Renouvelable – SCE
2004 – 2007	Vendeuse – BOULANGER
2003 – 2004	– BRICE Ctre Cial AUCHAN
2001 – 2003	– CARREFOUR DES PROTEINES

FORMATION ET DIPLÔMES

2022	Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
2018	Attestation: Extension de cils / Hygiène et salubrité / Maquillage permanent
2003	Bac Pro Vente Action Marchande
2012	Formation perfectionnement Bureau-tique

Document actualisé le 05/06/2023



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SOPHIE BEAUTY ACADEMY en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SOPHIE BEAUTY ACADEMY a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SOPHIE BEAUTY ACADEMY, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 05/06/2023



Document actualisé le 05/06/2023

SOPHIE BEAUTY ACADEMY 15 RUE VICTOR HUGO, LES VIGNES VIERGES, 83270 - SAINT-CYR-SUR-MER –
Siret : 91474684700013 – Enregistré sous le n°93830723383 auprès du préfet de région : Provence Alpes Côte d’azur –
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’État. – Naf : 96.02B – TVA : FR70914746847 – RCS : SAINT-CYR-SUR-
MER 914 746 847 R.C.S. Toulon – Capital : 3000 € – Tel : 06.48.00.08.80 – Email : sophie.beautyacademy@gmail.com
– Site internet : <http://www.sophie-beauty-academy.fr/>



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SOPHIE BEAUTY ACADEMY », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SOPHIE BEAUTY ACADEMY ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SOPHIE BEAUTY ACADEMY », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 05/06/2023



- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SOPHIE BEAUTY ACADEMY ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« SOPHIE BEAUTY ACADEMY », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » au Client. « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SOPHIE BEAUTY ACADEMY »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » ou par voie électronique à :

Document actualisé le 05/06/2023



« SOPHIE BEAUTY ACADEMY ». En particulier, « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SOPHIE BEAUTY ACADEMY » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 05/06/2023

SOPHIE BEAUTY ACADEMY 15 RUE VICTOR HUGO, LES VIGNES VIERGES, 83270 - SAINT-CYR-SUR-MER –
Siret : 91474684700013 – Enregistré sous le n°93830723383 auprès du préfet de région : Provence Alpes Côte d'azur –
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 96.02B – TVA : FR70914746847 – RCS : SAINT-CYR-SUR-
MER 914 746 847 R.C.S. Toulon – Capital : 3000 € – Tel : 06.48.00.08.80 – Email : sophie.beautyacademy@gmail.com
– Site internet : <http://www.sophie-beauty-academy.fr/>